

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

17^{ème} QUESTION

Accompagnement de la démarche de mise aux normes du capillaire ferroviaire Saint-Louis/port de Huningue Village-Neuf (DELIBERATION n°2022-234)

Saint-Louis Agglomération a été sollicitée au cours du mois de juillet 2022 par les services de l'Etat (DREAL Grand Est) concernant la nécessité d'intervenir rapidement sur la voie de desserte ferroviaire du port de Huningue Village-Neuf. L'état de vétusté de cette infrastructure, associé à des non-conformités importantes pourraient, en effet, conduire à la fermeture de cette ligne à l'horizon 2024.

Le maintien de cette infrastructure, et sa remise en conformité, représente un enjeu important dans la mesure où son fonctionnement permet de réduire le trafic de poids-lourds sur le réseau routier du territoire, et ce notamment dans la perspective de l'évolution du port.

Les travaux envisagés sur cette infrastructure seraient programmés en 3 étapes, Saint-Louis Agglomération n'étant sollicitée, à l'instar des autres financeurs potentiels, et à ce stade, que pour la première phase.

- Première tranche de travaux : 1,172 M€ (coût estimatif 01/2018)
= 1,416 M€ courants en 2024
- Deuxième tranche de travaux : 0,650 M€ (coût estimatif 01/18)
= 0,927 M€ courants en 2029
- Troisième tranche de travaux : 3,445 M€ (coût estimatif 01/18)
= 5,695 M€ courants en 2034

Plusieurs réunions, dont un comité de ligne, ainsi que des échanges avec les différents partenaires du projet ont permis à Saint-Louis Agglomération d'imposer un certain nombre de conditions quant au montant de sa participation d'une part ainsi qu'aux regards des mesures nécessaires à la garantie d'un impact mesuré du projet sur les 3 communes d'assiette du projet (Saint-Louis, Huningue et Village-Neuf).

Ainsi, il a été acté que la contribution financière de l'agglomération sera limitée à la première tranche de travaux et fixée à un montant forfaitaire de 50 000 €. Cette contribution a également permis de déclencher un accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre d'un soutien aux infrastructures ferroviaires et à notre territoire.

En outre, la contribution de Saint-Louis Agglomération, à la première tranche de travaux, est subordonnée à plusieurs conditions :

- La limitation de la plage horaire d'utilisation de la voie ferrée afin de réduire les perturbations sur le réseau routier et de manière à éviter les désagréments acoustiques pour les habitants riverains de l'infrastructure. Une plage horaire privilégiant la circulation des trains de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30 est ainsi fortement souhaitée ;
- La limitation de la fréquentation journalière à 2 trains au maximum ;

- L'étude de la mise en œuvre de mesures de réduction des nuisances sonores au droit des secteurs ayant connus un fort développement urbain au cours de ces dernières années ;
- Le maintien du couvert végétal existant ou sa reconstitution après la réalisation des travaux de remise aux normes de l'infrastructure ;
- La garantie de la possibilité de réaliser le projet de piste cyclable Saint-Louis Huningue tel que prévu par Saint-Louis Agglomération.

Les demandes ainsi formulées ont été prises en considération par les différents partenaires, l'agglomération ayant été destinataire d'un courrier de la Préfecture du Haut-Rhin les reprenant. La convention de financement à conclure entre les différents partenaires de l'opération reprendra, par ailleurs, en annexe à la fois les demandes de collectivité et les engagements des services de l'Etat.

Pour information le tableau de financement des partenaires de la phase 1 des travaux se présente comme suit :

<i>Phases AVP/PRO/ REA</i>	<i>Clé de répartition %</i>	<i>Besoin de financement Montant en Euros courants HT</i>
<i>État</i>	<i>33,3300 %</i>	<i>516 948 €</i>
<i>Région Grand Est</i>	<i>33,3300 %</i>	<i>516 948 €</i>
<i>Collectivité Européenne d'Alsace</i>	<i>6,7763 %</i>	<i>105 101 €</i>
<i>CA Saint Louis</i>	<i>3,2237 %</i>	<i>50 000 €* </i>
<i>Euro Rhein Ports</i>	<i>23,3400 %</i>	<i>362 003 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>100,0000 %</i>	<i>1 551 000 €</i>

* Montant forfaitaire

Ceci étant exposé et au regard de la portée stratégique du projet, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la participation de Saint-Louis Agglomération à hauteur d'un montant forfaitaire de 50 000 € au financement de la phase 1 de la mise aux normes du capillaire ferroviaire moyennant le respect des conditions posées par la collectivité telles que reprises ci-dessus et qui seront annexées à la convention de financement à intervenir et intitulée «Convention relative au financement des études avant-projet /projet et des travaux de remise à niveau de la ligne Saint-Louis/Huningue (ligne 136 000 du RFN)» ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention de financement ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

